

“ corps dût-il être hâché, brûlé, pendu, tout autre genre de supplice me fût-il réservé, jamais je ne changerais ma croyance, “ jamais je n’abandonnerais l’Ordre de Saint François. C’est “ dans cette foi et sous cette règle que je veux mourir ! ” Puis, s’adressant à l’évêque d’un ton sévère : “ Il y a sept ans, “ lui dit-il, vous ne m’auriez pas tenu ce langage ! ! ! ”

Une foule immense se pressait sur le lieu du supplice. Le Bienheureux fut alors suspendu par les coudes entre deux poteaux parallèles auxquels on l’attacha par une chaîne de fer ; on alluma le feu sous ses pieds, afin que la flamme consumât peu à peu les membres de ce pauvre corps et que l’agonie fût plus longue et plus douloureuse... Le Bienheureux, lui, au milieu de ses souffrances, redisait les paroles du Psalmiste : “ Seigneur, j’attendrai en paix à l’ombre de vos ailes jusqu’à ce que soit passée l’iniquité. ” Il consumma son martyre avec les noms de Jésus et de Marie sur les lèvres. C’était le 22 mai 1538.

D’innombrables miracles sont dus à son intercession. Aussi son culte fut-il reconnu et approuvé par Léon XIII, le 29 décembre 1886. Sa fête se célèbre le 22 mai dans l’Ordre des Frères Mineurs.

ABOUNA FRANCIS.



Invocations à la Très Saint: Vierge

Très doux Cœur de Marie, soyez mon salut. (*Indulgence de 300 jours chaque fois. — Indulg. plénière, 1 fois par mois. Pie IX, 30 sep. 1852.*)

Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous. (*Indulg. de 100 jours, chaque fois. Pie X, 28 juin 1904.*)

Bénie soit la sainte et Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu. (*Indulg. de 300 jours, chaque fois. Léon XIII, 10 septembre 1878.*)

Notre-Dame du Très Saint Sacrement, priez pour nous. (*Indulg. de 300 jours, en disant cette invocation devant le saint Sacrement exposé. Pie X, 30 décembre 1903.*)

Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous. (*Indulg. de 300 jours, chaque fois. Pie X, 9 novembre 1907.*)